

AURONS-NOUS ENCORE LONGTEMPS DES ÉVÊQUES VALIDEMENT SACRES?

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE. Il y a sept sacrements; il n'y en a que sept : c'est de FOI, par le canon 1 de la VII^e session du Concile de Trente. Donc le sacre épiscopal n'est pas un sacrement différent de l'ordination sacerdotale : il en est l'épanouissement plénier. Par voie de conséquence, la première condition pour devenir évêque c'est d'avoir reçu valablement l'ordination sacerdotale. Or, d'après le Pontifical auquel je me réfère (Ed. de Benoît XIV), l'épiscopat est donné de la même façon que le premier degré du sacerdoce, par ce qu'on appelle une matière et une forme (Cf. B. C. 58).

La matière, en la circonstance, est l'imposition de la main de l'évêque consécrateur ; la forme, la formule :

"Episcopum oportet judicare, interpretari, consécratione, ordinare, offerre, baptizare, confirmare"

(il faut que l'évêque juge, interprète, ordonne, consacre, offre, baptise, confirme).

Dans cette formule sont résumés **tous les pouvoirs spirituels** de l'évêque : être, en matière de foi, le juge de ses diocésains, expliquer la Loi chrétienne, consacrer, ordonner des prêtres, offrir le sacrifice, baptiser et confirmer. Aucune mention n'est faite du pouvoir de juridiction parce qu'il ne vient pas du sacre ; mais découle de la mission du Christ donnée à l'Eglise enseignante.

L'ÉVÊQUE CONCILIAIRE. Nous avons démontré dans B. C. 58 qu'il y a une très grave probabilité, sinon une **quasi certitude, que les hommes ordonnés depuis 1956 par les évêques français ne soient pas prêtres.** Par conséquent les évêques sacrés à partir de ces prêtres là ne sont TRÈS PROBABLEMENT que des LAÏCS, n'ayant pas plus de pouvoir sacerdotal qu'épiscopal.

Quant aux prêtres sacrés évêques, à partir du rituel conciliaire, même s'ils ont été au préalable valablement ordonnés, donc avant 1958, leur **sacre épiscopal est gravement douteux, sinon invalide.** En voici les raisons : Le rituel conciliaire garde la matière du sacrement, c'est-à-dire l'imposition de la main de l'évêque consécrateur. Mais **la forme est CHANGÉE.** Voici ce qu'elle est devenue :

"Père, tu connais tous les cœurs et tu as choisi tes serviteurs pour la charge épiscopale. Qu'ils soient les pasteurs de ton troupeau, des grands prêtres sans tache qui te serviront jour et nuit ; puissent-ils jouir de ta bénédiction et de ta faveur et offrir les dons de ton Eglise. Par l'Esprit Saint qui donne la grâce pontificale, accorde-leur le pouvoir de remettre les péchés comme tu l'as ordonné, d'assigner les ministères, suivant les prescriptions, de casser tous les engagements, par l'autorité que tu as donnée aux Apôtres. Puissent-ils te plaire par la bonté et pureté de leur cœur et te présenter une offrande à l'odeur suave par J.-C. etc..."

Or, remarque stupéfiante, dans ce texte capital, **LA FONCTION PRIMORDIALE DE L'ÉVÊQUE, ORDONNER DES PRÊTRES, EST ABSENTE** ; omission lourde de conséquences et tout à fait dans le sens conciliaire et protestant qui nie l'existence du sacerdoce et veut, avec Luther, que tous les baptisés soient prêtres. (Cf. dans B. C. 58 les déclarations des évêques Vilnet et Hughe). "Assigner les ministères", c'est tout simplement une fonction administrative qu'exerce n'importe quel chef de secte hérétique. Avec de la bonne volonté, on peut voir une allusion à la messe dans l'expression "offrir les dons de l'Eglise". Mais le pasteur protestant lui aussi offre des dons de l'Eglise. **Seul le rappel du sacrifice, qui est absent du texte, donnerait son sens sacerdotal vrai à cette offrande.** D'ailleurs, tout s'éclaire quand on a sous les yeux le texte de celui que les évêques de France viennent de se donner pour guide, Vilnet, qui a eu l'audace d'écrire :

"L'Ordination du prêtre ne transmet pas le sacerdoce, mais fait simplement la transmission de la mission".

(Bul. de Voc. du diocèse de Paris, n° 233).

Enfin, dans cette prière de la forme sacramentaire de l'épiscopat, on lit avec stupéfaction :

"accorde-lui le pouvoir de remettre les péchés".

Or, ce pouvoir le candidat à l'épiscopat le possède de par son ordination sacerdotale (si elle a été valide, bien entendu). Que signifie donc cette demande saugrenue ? Veut-on insinuer que le simple prêtre n'a pas le pouvoir d'absoudre ?

On se perd en conjectures. Mais une chose est certaine : l'esprit du sacre des évêques dans le rituel conciliaire est le même que celui qui préside depuis 1968 aux ordinations des prêtres. C'est le **faux œcuménisme** condamné par le pape Pie XI. Les omissions graves et les équivoques vont dans le même sens. Si on applique la doctrine de foi dont le pape Léon XIII use pour déclarer nulles les Ordinations anglicanes, à ces ordinations conciliaires, on est atterré et bouleversé jusqu'au tréfonds de l'âme en songeant à l'effroyable et solide probabilité que **bon nombre de nos nouveaux évêques peuvent n'être que de simples laïcs !**

UNE ORDINATION CONCILIAIRE. Le 27 juin 1981, à Roanne, dans l'église N.-D. des Victoires, l'évêque Paul Bertrand prétendit ordonner prêtre, Jean Aubonnet. Au texte signé par Paul VI en 1968, il ajoute une phrase révélatrice : s'adressant au candidat ordinand, il lui dit :

"sois le collaborateur des évêques pour faire parvenir à toute l'humanité le message de l'Évangile"...

Nous retrouvons la pensée de l'évêque Vilnet : "le prêtre propagandiste". La phrase interpolée au rituel officiel se termine par la proclamation du faux œcuménisme :

"pour que toutes les nations rassemblées dans le Christ soient transformées dans l'unique peuple de Dieu"...

Voilà qui est clair: il ne s'agit donc plus de rassembler toutes les nations dans le corps mystique du Christ qui est l'Eglise catholique ; mais dans l'œcuménisme condamné par Pie XI... Tout au long des textes on relève des expressions triviales : "les copains"... "la boîte où on travaille"... "le boulot"... "c'est chouette"... "le Prof" etc... Et tout cela agrémenté de chants révolutionnaires. Je cite : "Un peuple s'est levé pour crier l'injustice, pour "vivre debout"... "Ne baissons pas les bras, poursuivons le combat du monde nouveau" etc... On proclame que le prêtre va bâtir "le bonheur d'un monde nouveau... qu'il reste fidèle à la dynamique de la classe ouvrière... qu'avec lui le visage de l'Eglise va changer".

Ainsi tout au long de la cérémonie les textes affirment le naturalisme, dans la vulgarité des expressions, la pauvreté des rites. Ils annoncent un bonheur marxiste, sans aucune référence au rôle surnaturel du prêtre, dans la méconnaissance totale du saint sacrifice de la MESSE.

Fils de Dieu. (Jean, VI, 68-69)